

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2026

01. Subvention au SC Massay - remboursement des factures EDF 2025

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention de 3 383.38€ au SC Massay pour couvrir les factures EDF de l'année 2025.

02. Acceptation des dons et legs sur le Budget de la Commune

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'accepter le versement de dons et legs sur le Budget de la Commune.

03. Tableau des effectifs au 01.02.2026

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

04. Reprise anticipée des résultats 2025 au Budget de la Commune

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du code Général des collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du Compte Financier Unique correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent et les besoins de financement de l'exercice 2026, il est proposé de procéder à la reprise anticipée du résultat conformément au tableau ci-après :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	+ 270 056,10
Résultats antérieurs reportés	+ 250 632,67
Résultat à affecter	+ 520 688,77
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé estimé	+ 95 185,03
Solde des restes à réaliser	- 423 216,34
Besoin de financement	- 328 031,31
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	328 031,31
Report en fonctionnement R002	192 657,46

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, x Voix (x présents, x absents ou procuration),

- **Vote** la reprise anticipée des résultats présentée ci-dessus

05. BUDGET COMMUNE - Vote du Budget Primitif 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Adopte** le Budget Primitif 2026 ci-dessous :

Section Fonctionnement : 1 413 506.86 €

Section Investissement : 1 780 396.23 €

- **Autorise** Monsieur Le Maire à utiliser, pour l'exercice 2026, la fongibilité des crédits possible en M57 avec les taux suivants :

- Section Fonctionnement : 7,5 %

- Section Investissement : 7,5 %

06. BUDGET COMMUNE - Vote des Taux 2026

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide valider le Vote des taux tel que présenté ci-dessous :

- Taxe Foncier bâti : 36.44%
- Taxe Foncier non bâti : 26.11%
- Taxe d'habitation : 19.82%

07.Achat parcelle AK 105 à M Métivier Joël

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de valider la proposition d'achat de la Commune de Massay à M. METIVIER Joël concernant la parcelle AK 105 située le Bourg pour un montant de 1 170 €.

08.Renouvellement Convention Axereal parcelle ZT 106

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de valider le renouvellement de la Convention avec Axereal concernant le contrat de location de terrain nu situé sur la parcelle ZT 106.

09.Motion « face aux PFAS, nous n'y arriverons pas seuls »

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'apporter son soutien à l'Association AMARIS afin de lutter contre les PFAS substance chimique qui créent une crise sanitaire et environnementale, et mettent en jeu la santé publique.

10. Convention relative à l'utilisation de l'Orgue

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de valider la Convention relative à l'utilisation de l'orgue, telle que présentée en annexe.

11. Contrat pour l'entretien et l'accord de l'orgue

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide la convention d'utilisation de l'orgue et valide le devis de du facteur d'Orgues M. LEGATELOIS Thibaud pour un montant de 488,05 TTC / an.

12. Adhésion au Centre Instructeur des dossiers ADS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide l'adhésion au Centre Instructeur ADS de la CdC Vierzon-Sologne-Berry conformément au devis présenté en annexe et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

13. Adhésion au service ADS du PETR Centre-Cher – Convention portant missions d'instructions des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'adhérer au service d'instruction des ADS du PETR Centre-Cher par prestation de service d'approuver la Convention passée entre le PETR Centre-Cher et la Commune de Massay portant mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Convention et tout document afférent à cette adhésion

14. Projet Photovoltaïque UNITE – Demande d'avis – POINT REPORTE

15. Devis et facture pour Bungalows du terrain de Football

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte le plan de financement tel que présenté, valide le devis et la facturation d'un ensemble de 3 bungalows modulaires à hauteur de 15 000,00 € net pour la Commune de Massay, les 5 000,00 € restant étant supportés par le SC MASSAY.

16. Retrait de la délibération n° DEL2024-06-13 du 21.06.2024 – Subvention ARS MATHEMATICA

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de retirer la délibération n° DEL2024-06-13 du 21 juin 2024 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500,00 € puisque cet évènement n'a pu avoir lieu.

Informations et questions diverses :

- Tableau de tenue du bureau de vote du 15.03.2026
- Travaux d'Assainissement Route de Sailly



Handwritten signature



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, , THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne procuration a Dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire :

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-01 : Subvention 2026 au SC Massay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de afin de donner une subvention 2026 au SC Massay pour un montant de 3 383.38 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention 2026 d'un montant de 3 383.38 € au SC Massay.

Fait et délibéré le 20/02/2026

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 20/02//2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

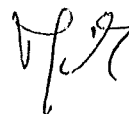
018-211801402-20260220-DEL-2026-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 23/02/2026 et affichage du 23/02/2026
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 23/02/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne procuration à dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire :

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-02 : Acceptation de Legs et Dons sur le Budget de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'acceptation de legs et dons sur le Budget de la Commune ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide et accepte les dons et legs sur le Budget de la Commune.

Fait et délibéré le 20/02/2026

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 20/02//2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260220-DEL-2026-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne procuration à Dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire :

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-03 : Tableau des effectifs au 01.02.2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le tableau des effectifs présenté en annexe ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide le tableau des effectifs au 01.02.2026 comme présenté en annexe.

Fait et délibéré le 20/02/2026
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 20/02//2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

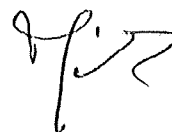
018-211801402-20260220-DEL-2026-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, , THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne procuration à Dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-04 : Reprise anticipée des résultats 2025 au Budget de la Commune

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du code Général des collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du Compte Financier Unique correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent et les besoins de financement de l'exercice 2026, il est proposé de procéder à la reprise anticipée du résultat conformément au tableau ci-après :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	+ 270 056,10
Résultats antérieurs reportés	+ 250 632,67
Résultat à affecter	+ 520 688,77
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé estimé	+ 95 185,03
Solde des restes à réaliser	- 423 216,34
Besoin de financement	- 328 031,31
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	328 031,31
Report en fonctionnement R002	192 657,46

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, x Voix (x présents, x absents ou procuration),

- **Vote la reprise anticipée des résultats présentée ci-dessus**

Fait et délibéré le 20/02/2026

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 20/02//2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260220-DEL-2026-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026



Secrétaire de séance

Joël METIVIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 23/02/2026 et affichage du 23/02/2026

Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 23/02/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne procuration à Dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-05 : Vote du Budget primitif 2026

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de 2026 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Section Fonctionnement : 1 413 506.86 €

Section Investissement : 1 780 396.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, x Voix (x présents, x absents ou procuration),

- **Adopte** le Budget Primitif 2026
- **Autorise** Monsieur Le Maire à utiliser, pour l'exercice 2026, la fongibilité des crédits possible en M57 avec les taux suivants :

- Section Fonctionnement : 7,5 %

- Section Investissement : 7,5 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260220-DEL-2026-02-05-DE

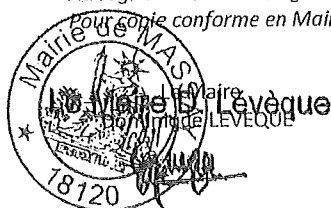
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

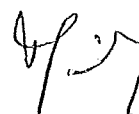
Fait et délibéré le 20/02/2026

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 20/02/2026



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 23/02/2026 et affichage du 23/02/2026
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 23/02/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne procuration à Dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-06 : Vote des taux 2026

Monsieur Le Maire rappelle que les taux 2026 n'augmenteront pas.

Le Conseil Municipal approuve les taux comme suit

- Taxe Foncier bâti : 36.44 %
- Taxe Foncier non bâti : 26.11 %
- Taxe d'habitation : 19.82 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260220-DEL2026-02-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

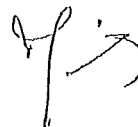
Fait et délibéré le 20/02/2026

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 20/02/2026



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 23/02/2026 et affichage du 23/02/2026
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 23/02/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BÎTAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion,

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-07 : Achat de la parcelle AK 105 à M. METIVIER Joël

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'achat de la Commune de Massay à M. METIVIER Joël la parcelle AK 105 située le Bourg pour un montant de 1 170 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte l'achat par la Commune de Massay de la parcelle AK 105 à M. METIVIER Joël pour un montant de 1 170,00 €, et autorise M. Le Maire à signer tous les documents y afférents.

Monsieur METIVIER Joël ne participas au vote

Fait et délibéré le 20/02/2026

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 20/02//2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260220-DEL-2026-02-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. METIVIER'.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne procuration à Dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260220-DEL-2026-02-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

DEL-2026-02-09 : Motion face au PFAS Nous n'y arriverons pas seuls

Le Maire,

- **Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-1;
- **Vu** le Code de la santé publique,
- **Considérant** que l'association AMARIS accompagne les communes, intercommunalités et régions pour la gestion de la maîtrise des pollutions et risques industriels,
- **Considérant** que les composés per- et polyfluoroalkylés, plus connus sous le nom de PFAS, sont des substances chimiques dont les propriétés spécifiques sont mises à profit dans de nombreux produits de la vie courante, et qu'ils se retrouvent dans tous les compartiments de l'environnement,
- **Considérant** que les PFAS peuvent exposer les populations par l'air, les sols, l'alimentation, l'eau de consommation ou l'usage de produits du quotidien jusque dans nos propres organismes,
- **Considérant** que chaque jour de nouveaux territoires contaminés par les PFAS révèlent l'ampleur d'une crise sanitaire et environnementale qu'il est impossible d'ignorer,
- **Considérant** que les collectivités se retrouvent seules face aux conséquences de ces pollutions et qu'elles en paient le prix fort sachant qu'aucun dispositif national de soutien n'a été prévu et qu'aucun suivi épidémiologique spécifique, aucune instance nationale de travail associant l'ensemble des acteurs n'a été créée,
- **Considérant** les élus, maires et présidents d'intercommunalités :
 - Ne peuvent se résoudre à abandonner leurs concitoyens ni à laisser perdurer une situation mettant en lumière des dysfonctionnements majeurs tels que : sanitaire, démocratique, justice, d'inégalité territoriale,
 - Alertent sur l'incapacité à faire face, seuls et appellent donc à la création d'une commission d'enquête parlementaire afin d'évaluer la situation et les difficultés qu'elle fait peser sur les collectivités et demandent des actions immédiates,

- Demandent d'instaurer sans délai des mesures pour assurer le soutien financier des collectivités confrontées à des restrictions d'accès d'eau potable et la prise en charge intégrale de la dépollution des eaux souterraines et des sols,
- Appellent au déploiement d'études scientifiques permettant une connaissance territoriale des impacts sanitaires et environnementaux et à la mise en place d'outils adaptés de surveillance de la qualité de l'eau, de l'air, des sols et de la santé ;

Considérant que la santé publique est en jeu,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'apporter un soutien à l'association AMARIS afin de lutter contre les PFAS, substance chimique, qui créent une crise sanitaire et environnementale, et mettent en jeu la santé publique.

*Fait et délibéré le 20/02/2026
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 20/02//2026*



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 23/02/2026 et affichage du 23/02/2026
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 23/02/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion,
Donne procuration à Dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260220-DEL-2026-02-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-10 : Convention relative à l'utilisation de l'ORGUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la Convention d'utilisation de l'Orgue afin d'acter les conditions liées aux utilisations de ce bien communal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide la Convention d'utilisation de l'orgue telle que présentée en annexe et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré le 20/02/2026

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 20/02/2026



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne procuration à Dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-11 : Contrat d'entretien et d'accord de l'Orgue de l'Eglise Saint-Paxent de Massay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer un contrat d'entretien et d'accord de l'orgue de l'Eglise Saint Paxent de Massay, deux propositions sont présentées :

- Facteur d'Orgues M. LEGATELOIS Thibaud 488,05 € TTC Par an (1 visite)
- EIRL LE BLE Pierre-Yves 775,20 € TTC Par an (1 visite)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide le devis du facteur d'orgues M. LEGATELOIS Thibaud pour un montant de 488,05 € TTC /an, autorise M. le Maire à signer le devis.

Fait et délibéré le 20/02/2026
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 20/02//2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260220-DEL-2026-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne procuration à Dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-12 : Adhésion au Centre Instructeur des Dossiers ADS de Vierzon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'adhésion au service instructeur des Dossiers ADS de la CdC Vierzon-Sologne-Berry.

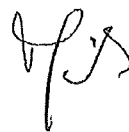
Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide l'adhésion au Centre Instructeur ADS de la CdC Vierzon-Sologne-Berry conformément au devis présenté en annexe et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 20/02/2026
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 20/02/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801402-20260220-DEL-2026-02-12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/02/2026



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne procuration à Dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-13 : Adhésion au service ADS du PETR Centre-Cher – Convention portant missions d'instructions des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles R423-14 et R423-15 ;
- **Considérant** que le PETR Centre-Cher peut être chargé des actes d'instruction des autorisations relatifs à l'occupation des sols.
- **Considérant** qu'à cet effet, il est nécessaire de conventionner afin d'organiser la répartition des rôles dans le processus d'instruction entre le PETR Centre-Cher, service instructeur et les parties prenantes, ainsi que les modalités financières.

Une Convention PETR / Commune fixe donc les modalités de travail et financières s'agissant de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, confié par les Communes. Cette convention définit aussi les champs respectifs d'intervention entre le Maire, autorité compétente, et le PETR, service instructeur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'**adhérer** au service d'instruction des ADS du PETR Centre-Cher par prestation de service ;
- d'approuver la Convention passée entre le PETR Centre-Cher et la Commune de Massay portant mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite Convention et tout document afférent à cette adhésion

Fait et délibéré le 20/02/2026

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 20/02//2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260220-DEL-2026-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne procuration à Dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-15 : Devis et facture pour Bungalows du terrain de Football

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le devis et la facturation d'un ensemble de 3 bungalows modulaires pour le terrain de football de Massay.

Devis n° 160 005 du 06/05/2025

20 000,00 € NET

ISSA - 383 Allée Jean Blanche – 13730 ST VICTORET

Financement :

Facture n° 160 004 - Mairie de Massay

15 000,00 € NET

Facture n° 160 005 - SC MASSAY

5 000,00 € NET

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte le devis pour la participation à l'achat d'un ensemble de 3 bungalows modulaires pour un montant de 15 000,00 € Net, le solde étant réglé par le SC Massay à hauteur de 5 000,00 € Net, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré le 20/02/2026
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 20/02/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260220-DEL-2026-02-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne procuration à Dominique LEVEQUE

Absent(s) excusé(s) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2026-02-16 : Retrait de la délibération n° DEL2024-06-13 – Subvention exceptionnelle à l'Association ARS MATHEMATICA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'association ARS MATHEMATICA lors de la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2024 pour l'organisation de la Fête de la Science à Vierzon.

A ce jour, il semblerait que l'Association ARS MATHEMATICA n'aie pas participé à cette fête, par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de retirer cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de retirer la délibération n° DEL-2024-06-13 puisque la manifestation n'a pas eu lieu et par conséquent la subvention exceptionnelle ne sera pas versée.

Fait et délibéré le 20/02/2026
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 20/02/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801402-20260220-DEL-2026-02-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/02/2026



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

